



CONSEIL DE QUARTIER PLAINE-LAGNY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE
DU 5 septembre 2022 - 19H – 20H45 au 44 rue des Maraîchers

Présents :

- **Conseillers élus :** Sheila FIKRI, Jean-Luc MARTIN
- **Habitants :** Pierre MARGERIN, Sarah et Vlad CARAGIALE.
- **Association :** Le club les Reglisses, Xavier BRUNOD
- **PDL :** Edouard RAZZANO, Oussama AKZOUM, Hugo BERTON
- **Excusées :** Sandrine FERON, Martine BUNEL, Nicole CAZES, Diep-Phuong VASSEUX.

DATES DES PROCHAINES REUNION (44 rue des Maraîchers à 19H)

3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2022

REGLEMENT INTERIEUR

La mise à jour du règlement prenant en compte les modifications proposées lors de la réunion de juillet a été transmise aux conseillers la semaine précédente.

La version mise à jour est validée par vote.

COMMISSION VEGETALISATION & COLLECTIF VERT MARAICHERS

- Une réunion a eu lieu le 26 juillet avec les élus, Monsieur Vincent Goulin, Adjoint au Maire du 20e, en charge des transports, des mobilités, des déplacements, du code de la rue et de la végétalisation de l'espace public et Madame Wanda Schneider, Chargée de mission espaces verts, végétalisation, vie associative et seniors avec Madame Christine Puron, Chargée de suivi et accompagnement des permis de végétaliser.

Lors de la réunion les projets suivants ont été présentés :

1. Projet Permis de Végétaliser en cours d'instruction au 30 rue des Maraîchers (initiative riverains)
2. Projet Permis de Végétaliser valide au 34 rue des Maraîchers (initiative CQPL du 2019)
3. Projet pilote du dossier Permis de Végétaliser du 18 au 76 rue des Maraîchers suspendu et propositions alternatives (initiative collectif VERT Maraîchers)
4. Projet VERT Sully sur la rue Mounet Sully (initiative du collectif VERT Sully)

Les échanges :

1. 30 rue des Maraîchers La copropriété a obtenu en septembre le permis de végétaliser et installé 3 jardinières à ses frais.
2. Le permis de végétaliser devant le 34 rue des Maraîchers. Les jardinières seront fabriquées par le Club des réglisses, dans le cadre d'un chantier éducatif, qui a forcément un coût plus élevé, validé par le conseil de quartier. Le devis validé par le PDL a été transmis directement à l'association.
3. Le permis de végétaliser du 18 au 76 rue des Maraîchers est en attente d'une proposition alternative au projet pilote initial de peindre les potelets et implantés des jardinières issues du recyclage, dans la rue des Maraîchers. Le projet est suspendu par un refus de peindre les potelets, et à cause de la taille des trop petits contenants ne pouvant contribuer à la biodiversité.

4. Madame C. Puron : "Les pelouses écologiques sont fragiles. Acceptées si possible d'éviter le piétinement, si l'orientation n'est pas trop ensoleillée pour éviter qu'elle ne sèche et si des grilles sont installées autour des pieds des arbres etc. Faites une demande de Permis de végétaliser, elle sera étudiée".

Proposition de Monsieur V. GOULIN : le collectif peut devenir une association pour obtenir plus de moyens financiers. Ceci est contradictoire avec les objectifs du collectif souhaitant faire participer les habitants pour, notamment, la gestion des déchets des foyers et pratiquer le surcyclage. Créer une association serait compliqué et sortirait le collectif du conseil de quartier. Cette proposition n'est donc pas retenue.

Le projet pourrait être reversé dans le budget participatif, s'il en respecte les critères. Le conseil de quartier pourrait décider d'affecter une grande partie du budget d'investissement à ce projet. Proposition : réaliser le projet en partie par le chantier éducatif, et une partie par une intervention extérieure.

- Projet de pelouse biologique. Le permis de végétalisé sera déposé en précisant certains points. Il faudra déterminer les types de plantations selon l'orientation des arbres selon la quantité d'ensoleillement : l'idéal et un maximum 6 heures/jours. Le passage des piétons ne doit pas être gêné, notamment pour limiter les risques de piétinement. Vert Sully dépose la demande. Il faut 1 personne qui dépose + 5.
- Demande d'un habitant de végétaliser le début de la rue de Lagny (vers Castorama), très bétonné. A voir en tenant compte des passages de camions pour les livraisons. Le conseil pourra proposer à cet habitant de créer un collectif et de demander un permis de végétaliser pour mener à bien ce projet. Lui proposer de participer à une prochaine réunion du conseil de quartier, avec des un projet détaillé (photos des emplacements disponibles...).

PROJET DE CABANE A LIVRES

Devis en attente de la part du Club les Réglisses.

CQPL pourrait aussi organiser une séance de fabrication collective avec des matériaux de récupération. L'emplacement n'est pas défini. Le square Sarah Bernhardt a été évoqué.

Il faudra faire une marche exploratoire pour identifier le lieu le plus adéquat.

PLEINIÈRE DES CONSEILS DE QUARTIER 30 SEPTEMBRE

En attente de la part des conseillers : leurs retours sur le fonctionnement négatif ou positif.

PLU BIOCLIMATIQUE

- Réunion publique le 12 septembre à 19H, en mairie. Ouverte à tout le monde.
- Formation au forum urbain le 14 septembre, en visio, à 19H. Sarah et Pierre se proposent pour y participer. En absence d'autre candidature ils sont désignés par le conseil.

COURS OASIS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA RUE PYRENEES

C'est une demi-cour, donc pas ouverte au public. Sarah demande s'il serait envisageable de l'ouvrir ponctuellement, par exemple le week-end.

QUESTION DIVERSES

- Présence de bacs à fleurs devant certains établissements et restaurants. Il faut faire en sorte de faciliter le passage des piétons. Mentionner les éventuels problèmes sur l'application « Dans ma rue ».
- Terrasse extérieure. L'autorisation n'est pas toujours affichée. Est-elle nécessaire ?

- Pierre indique qu'il a demandé sa mutation en province et qu'il devra quitter le conseil de quartier lorsqu'elle sera acceptée.

PREVISIONS POUR LA PROCHAINE REUNION DE D'OCTOBRE

- Avancée des différents projets et des travaux des commissions.
- Proposition de budget pour la fin d'année et en prévision de 2023.